L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 24 OCTOBRE 1873.

47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS, A
VENDREDI MATIN, 24 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Jos. Mossethal, au No 16 de la rue de Chartres—Bottes, souliers et brodequins.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 26 de la rue de Chartres—Linge fin, lingerie et chaussures.

SPECTACLES.

Vendredi, 24 Octobre 1873.

ACADEMIE — Uncle Tom's Cabin.

Que faut-il faire ?

Que faut-il faire ? C'est ce qu'on entend dire dans toutes les parties de la ville et par tout le monde, par les pauvres comme par les riches ; car aujourd'hui il n'y a plus de riches, les capitalistes étant privés de leur argent, les propriétaires étant privés de leurs revenus, et bientôt nous ajouterons, les commis étant privés de leurs places et les classes laborieuses de leurs travaux. Pour peu que la crise dure en effet, aucun établissement industriel ne pourra tenir ; alors les employés seront forcément renvoyés, si mieux ils n'aiment occuper des places gratis.

Que faut-il faire ?—Telle est la question à l'ordre du jour, la question générale, la question universelle, et à laquelle personne ne peut répondre d'une manière encourageante. Si chacun encore faisait ce qu'il peut, c'est-à-dire si chacun payait dans la mesure de ses facultés, il y aurait encore ici un certain mouvement d'affaires et, à la condition de se restreindre dans ses dépenses, on pourrait attendre le moment où la crise sera passée. Mais comment attendre quand on n'a rien ou quand on voit que d'un moment à l'autre on n'aura plus rien ? La première chose qu'on est porté à faire, c'est d'imiter les banques, de suspendre partiellement le paiement de ses dettes, si l'on en a, et d'économiser le plus possible sur ses dépenses journalières pour faire durer les ressources qui restent. Mais combien de temps peuvent-elles durer, quand on les écorne à toute heure et qu'on n'y ajoute jamais rien ? Tout s'épuise, le bien surtout; le mal seul reste, et c'est le mal seul qui semble éternel.

Que faut-il faire ? N'y a-t-il aucun remède, et nos deux gouvernements de ville et d'État n'ont-ils aucun devoir à remplir dans cette crise qui affecte tous les habitants, aussi bien ceux qui ne possèdent pas que ceux qui possèdent ? Si nous sommes gênés en tout, sommes-nous condamnés à rester dans la gêne sans qu'il nous soit jamais permis de la secouer quand même il serait possible de le faire ?

Quels sont ceux qui souffrent le plus aujourd'hui ? ce sont ceux qui composent l'immense majorité du peuple. En premier lieu, nous voyons les propriétaires pourvoirs par les officiers fiscaux, quand même ils ne reçoivent plus ni loyers ni rentes : en second lieu, nous trouvons le peuple travailleur tout entier, qui aujourd'hui n'a plus de travail. Qui bâtit ? personne. Qui répare ? personne. Et qui aura le courage de bâtir ou de réparer avec la certitude de ne retirer presque rien des réparations ou des bâtisses ? Tout ce qu'un propriétaire peut faire encore c'est d'assurer ce qu'il a ; il renouvelle donc ses polices, mais il ne les paye pas, et l'on nous affirme que les Compagnies d'assurance ne touchent presque plus d'argent ; si donc un grand incendie se déclare, elles seront comme les banques obligées de demander ou de prendre du temps pour payer ou réparer les désastres du feu.

Qu'est-il besoin de pousser plus loin cette revue et de parler d'autres souffrances ? Ces souffrances se devinent. Non seulement les loyers ne se payent pas ou se payent mal, mais les maisons restent vides et l'exploitation des chambres garnies et des pensions n'offre plus que des pertes. C'était là autrefois une grande ressource pour les familles, composées principalement de femmes, n'ayant dans le monde d'autre appui qu'elles-mêmes, et forcées par conséquent de chercher un moyen d'existence toujours précaire dans le cercle des industries multiples de la cité. Aujourd'hui cette industrie n'existe plus pour elles ; les locataires sont rares, surtout ceux qui payent, et quant aux pensionnaires il est impossible de les contenter vu le prix actuel des vivres et le prix du service.

Alors qui surnage dans cet immense naufrage de toutes les richesses publiques ? Nous ne voyons que quelques employés d'État qui, disposant d'une certaine autorité, peuvent en abuser en profitant du relâchement général de la moralité publique et de l'insouciance de la justice. Ces gens-là pêchent, comme on dit vulgairement, en eau trouble, et accumulent des biens impurs qui, le plus souvent, ne leur restent pas. Cette exception, du reste, ne fait nullement tort au tableau ; au contraire, elle l'obscurcit, car c'est une autre cause de détresse pour le peuple, et nous croyons ne pas trop nous aventurer en affirmant que la gêne est universelle. Encore une fois que faut-il faire ?

Ce qui nous cause le plus de mal en ce moment, c'est à coup sûr le manque de confiance dans l'avenir des affaires, en d'autres pays on dirait dans l'avenir des institutions. Mais ici les institutions politiques sont le moindre de nos soucis. On ne s'inquiète pas pour la république et si elle croulait, il ne viendrait à l'esprit de personne d'en faire le thème d'une oraison funèbre. Mais ce qui nous inquiète, c'est l'esclavage financier ou plutôt l'esclavage fiscal qui nous ronge et nous détruit. Nous en avons parlé si souvent qu'il n'est permis à aucun de nos lecteurs d'ignorer le sujet. L'esclavage fiscal est devenu intolérable et nulle crise d'affaires ne saurait être comparée à cet épouvantable fléau ; il faut donc le secouer et le combattre par tous les moyens possibles.

Le meilleur de tous les moyens est la banqueroute. Tout ce que la ville et l'État doivent au-delà de 15 ou 15 millions, leur a été volé ; tout cela appartient à des yankees ou à des capitalistes du Nord qui ont aidé à édifier sur nous l'esclavage que nous dénonçons : tout cela doit être annulé et au plus vite. Les propriétaires de maisons, les propriétaires de biens fonciers de toutes sortes, les payeurs de licences et de taxes, les industriels de toutes les classes, demeurant et travaillant dans notre ville, ne doivent rien à ces spéculateurs, tripoteurs et agioteurs du Nord. Nous ne voulons plus être obligés de leur payer un tribut illégitime ; nous l'avons déjà payé trop longtemps ; trop longtemps nous avons été dupes ; cette exploitation impie doit cesser. L'État et la ville doivent se hâter d'annoncer que le service des intérêts de telles parties de leur dette est suspendu, en attendant que ces parties de dette soient annulées ou répudiées tout à fait. Puisque nous sommes en temps de banqueroute, puisque la banqueroute est à l'ordre du jour, qu'au moins celle dont nous parlons s'accomplisse et le public tout entier y gagnera.

Si la banqueroute de l'État et de la ville n'avait pas lieu, qu'arriverait-il ? Il arriverait que le contribuable serait inévitablement exproprié, car il n'a plus de revenu et évidemment il ne peut plus payer. Et pour qui serait-il exproprié ? pour les agioteurs et les coquins qui ont eu à moitié prix les obligations de l'État et de la ville. Une conséquence pareille ne serait-elle pas une monstruosité ? Si nous étions siégeur judiciaire nous prononcerions pas sûr à la commettre. Eh bien pour l'État nous ne voyons qu'un moyen, la répudiation. La répudiation doit s'étendre à tous les bons frauduleusement émis, et nous appelons frauduleux tous les bons émis pour des améliorations qui n'ont jamais été exécutées, qui sont restées à l'état de projets et que ne justifiait aucune raison sérieuse d'intérêt public. Que le triage se fasse consciencieusement et l'on verra qu'il ne doit rester à la charge de l'État qu'une quinzaine de millions et certaines, tout au plus, à la charge de la ville.

Les deux gouvernements doivent s'occuper sans délai de cette affaire. Que M. Kellogg soit maintenu gouverneur, ou qu'une nouvelle élection soit ordonnée, où que le Congrès se décide en faveur de McEnery, la question financière ne changera pas de nature. Il faut qu'une répudiation de la dette ait lieu et qu'elle soit préalablement inaugurée par une suspension de service dans le paiement des intérêts. Ni l'État de la Louisiane, ni la ville de la Nouvelle-Orléans n'en veulent plus payer [illegible] sacrifices et qui n'[illegible] ; [illegible] crédit, d'être une [illegible] Nouvelle en même temps qu'un objet d'horreur et d'exécration publique. Que la répudiation ait lieu et l'espoir renaîtra dans nos campagnes et ramènera les propriétaires d'immeubles à la Nouvelle-Orléans. Cette répudiation sera plus pour rétablir la confiance et le [illegible] dans les affaires que tous les efforts des banques et des banquiers, quelques héroïques qu'ils puissent être.

Répudier donc, voilà ce qu'il faut faire et telle est notre réponse au titre de cet article.

UNE NOUVELLE PHASE DU MOUVEMENT DES FERMIERS.

Le mouvement des Fermiers dont nous avons déploré, en quelques occasions, les tendances violentes, vient d'entrer dans une nouvelle phase. Au lieu de se laisser entraîner à de stériles agitations, la grande franc-maçonnerie des cultivateurs du sol semble vouloir se renfermer dans le domaine économique et y chercher le remède à ses maux. C'est dans l'Iowa que l'esprit nouveau qui anime les Granges, s'accuse le plus nettement. Un correspondant de la *Tribune*, dans une lettre fort intéressante, rendait compte, il y a quelque temps, de l'immense travail d'organisation qui s'est fait, sans bruit, au sein des diverses sociétés.

Victimes, dans leur opinion du moins, de la coalition du capital, les fermiers ont suivi leurs adversaires sur leur propre terrain. Un fait sur un principe de l'association, principe fécond mais rarement et difficilement appliqué dans les campagnes. Les "Grangers" de l'Iowa semblent avoir réussi à manier cette arme redoutable.

Ne Foublions pas, il ne s'agissait pas seulement de former un ordre plus ou moins secret, comme plus ou moins d'affiliés ; il fallait trouver et mettre en œuvre les moyens d'action. Séparés les uns des autres par la nature même de leur mode d'existence, répartis à de longs intervalles sur de vastes contrées, les cultivateurs pouvaient aisément se décorer d'un titre commun ; mais ce qui était plus ardu, c'était d'établir un réseau de relations étroites et effectives reliant toutes ces forces éparpillées et en dirigeant la puissance collective vers un but déterminé. Nous allons exposer brièvement la manière dont les habitants de l'Iowa ont cherché à résoudre le problème.

Leur méthode de coopération se dédouble, soit qu'elle se rapporte à l'achat des objets dont ils ont besoin, soit qu'elle ait en vue l'expédition et la vente des produits agricoles.

Voici un témoignage :

« Je connais les accusés personnellement ; ils ont pris des logements, cet été, dans la maison que j'habite ; leur chambre se trouvait au grenier. On m'a dit, le jour même de leur arrivée, qu'ils avaient amené avec eux une petite fille. Le lendemain j'ai vu cette enfant, et la femme Burgess m'a dit qu'elle était sa mère. Quelques jours après, j'ai entendu des cris et j'ai remarqué des contusions sur la figure de la petite fille.

La femme Burgess ne passait jamais auprès de cette enfant sans lui administrer plusieurs soufflets et sans lui donner des épithètes les plus malsonnantes. J'ai pensé consolidé que ce n'était pas la conduite d'une mère.

Une fois, mon attention a été éveillée par des gémissements plaintifs qui semblaient partir de la chambre occupée par les Burgess. J'ai prêté l'oreille et j'ai distingué la voix de la petite fille, qui disait : "Ne me faites du mal, vous me tuez."

Peu après, j'ai entendu la voix de Charley Burgess, qui disait à l'enfant de se tenir tranquille, ou sinon, il la tuerait. J'ai entendu aussi la voix de la femme, qui criait à son mari : "tuez la petite brute" (mot incorrect d'indignation dans la salle.) Je me suis précipité ; les plaintes de l'enfant ont continué pendant quelques minutes, puis tout est rentré dans le silence.

Je n'ai plus revu l'enfant jusqu'au moment où les accusés ont été arrêtés.

Je soupçonnais le crime horrible commis par les Burgess, et j'ai engagé madame Kelly à faire examiner la malheureuse petite fille par un médecin.

J'ai assisté à cet examen.

Madame Petrie a déclaré alors l'état de l'enfant. Les détails sont si horribles, que nous les passons sous silence.

Questionnée par l'avocat de la défense, madame Petrie a répété, en substance, ce qu'elle venait de déclarer.

Mme Carroll a été appelée ensuite à faire sa déposition.

Elle demeure dans la maison où logeaient les Burgess et elle connaît personnellement les accusés. Elle a vu l'enfant,—qu'on appelait Caroline, —dès son arrivée dans la maison. Elle paraissait jouir d'une bonne santé et avait surtout une magnifique chevelure blonde.

Quelque temps après, la malheureuse petite créature a commencé à dépérir visiblement. Elle venait souvent demander un morceau de pain au témoin, qu'elle mangeait avidement.

Madame Carroll a perdu l'enfant de vue, deux semaines à peu près, avant l'arrestation des Burgess. Elle a su que la petite Caroline était liée avec une corde et mise dans l'impossibilité de se mouvoir.

Un jour, comme elle faisait des reproches à Charley Burgess sur sa conduite, celui-ci a répondu, avec un gros juron, qu'il tuerait quiconque se mêlerait de ses affaires.

Madame Carroll a revu la petite fille chez madame Kelly. Ses poignets étaient profondément entaillés, et elle avait été littéralement scalpée sur un côté de la tête.

Madame Carroll pense que la petite fille a été violée d'une manière horrible.

Elle a vu une fois la femme Burgess frapper l'enfant et la précipiter du haut en bas d'un escalier.

Madame Gordon, demeurant au No 136 de la rue Bienville, a fait la déposition suivante :

Elle connaît personnellement les accusés, qui ont logé dans la même maison qu'elle. Elle a souvent entendu battre de l'enfant et a vu la femme Burgess la battre de la façon la plus cruelle.

Cette femme ne traitait jamais de la pauvre petite fille sans lui appliquer les épithètes les plus grossières.

Un dimanche, la femme Burgess a dit devant le témoin que Caroline avait volé son dîner et qu'elle comptait, au retour de son mari, la faire attacher avec une corde et la suspendre *comme de coutume*."

Une autre fois que l'enfant, ayant échappé à ses bourreaux, était venu se réfugier dans la chambre de madame Carroll, Charley Burgess l'a poursuivie et l'a fait sortir du lit sous lequel elle s'était cachée, en lui donnant de grands coups avec un manche à balai.

C'est Mme Gordon qui a porté plainte contre les accusés et qui les a fait arrêter.

Elle a pris cette détermination, un jour que l'enfant s'était précipitée dans sa chambre, en sanglotant et en lui demandant en grâce de lui donner un seau, parce que Charley venait de tuer. Cet instant même, celui-ci est survenu et a pris la malheureuse petite fille dans ses bras, en lui donnant des coups de poing.

C'est alors que madame Gordon, après avoir essayé en vain de lui arracher l'enfant, a appelé un officier de police et a fait arrêter ce misérable.

Le témoin a donné ensuite les mêmes détails sur l'état de la petite Caroline, que madame Petrie et madame Carroll.

Madame Howard, demeurant rue Bourgogne, a déclaré ce qui suit :

Elle avait été à la maison située au No 136 de la rue Bienville et une certaine madame Matting lui a demandé de faire le nettoyage de la chambre des Burgess, au troisième étage.

Elle a trouvé la petite Caroline attachée avec une corde et ne pouvant bouger. La pauvre petite victime a demandé au témoin de lui donner un peu d'eau.

Mary Miller, couleur, demeurant chez Mlle Carroll dans la maison No 136 de la rue Bienville, a témoigné comme suit :

Elle connaît personnellement les accusés. Elle a souvent entendu la femme Burgess menacer de tuer la petite fille.

Un soir, elle a entendu des cris perçants, puis une voix d'homme qui disait :—"Si tu ne te tais pas, tu vas bien ce que je te ferai."

Le reste de ses témoignages correspond avec celui de madame Carroll.

Annie Johnson, couleur, demeurant au No. 136 de la rue Bienville, a déclaré qu'elle connaissait personnellement les Burgess depuis près d'une année. Les accusés ne sont absentés pendant six mois et sont revenus avec une petite fille.

Cette enfant était d'abord grasse et bien portante ; mais elle n'a pas tardé à dépérir.—Elle avait même magnifique chevelure qui a été arrachée à moitié.

Le témoin a vu souvent les deux Burgess, mari et femme, battre cruellement la petite fille.

La malheureuse petite créature paraissait toujours affamée, car elle demandait à manger à tous ceux qu'elle rencontrait et allait ramasser des morceaux de pain jusque dans le ruisseau.

Le caporal Farrand, de la police métropolitaine, a recueilli les détails de l'arrestation des Burgess. Il a dit avoir vu l'enfant et avoir remarqué qu'elle était dans le plus lamentable état.

Il a conduit la petite fille chez madame Kelly, après avoir fait conduire les Burgess [illegible] Astor. [illegible] qu'il y a deux Burgess, à la demande de madame Gordon, et qu'il les avait arrêtés.

Il a vu la petite fille chez madame Kelly. Son corps n'était qu'une plaie, et elle portait l'empreinte d'une corde avec laquelle on l'avait évidemment liée.

Le docteur Monsin entendu a été marraine Kelly, la digne femme qui a recueilli la malheureuse victime des époux Burgess, et qui lui a donné les soins d'une mère. Le docteur a parfaitement décrit, dans sa déclaration, n'en trait qu'à l'état de l'enfant, lorsque celle-ci a été conduite chez elle.

Madame Kelly est portière à l'École Supérieure Centrale, rue Bourgogne, No 20. Elle a répondu avec beaucoup de dignité aux questions. Il résulte de son témoignage, que lui a confié madame Dalbedio, avoir été la défense, avec une insistance peut-être déplacée, l'homme de loi qui s'est constitué le champion des Burgess, lui ayant demandé, entre autres choses, qu'elle était, en définitive, pour avoir gardé chez elle la petite Louise Dunning, elle a pris celui-ci à partie, en lui faisant la réponse suivante :

—On voit bien, monsieur, que vous n'avez jamais été père, ou vous ne me parleriez pas une pareille question. Je suis mère, moi, monsieur ; je connais mes devoirs, et mes consciences me récompensera suffisamment de toute action charitable."

En présidant ces belles paroles, la foule n'a pu se contenir plus longtemps, et malgré le respect que doit inspirer le tribunal de la justice, des applaudissements significatifs ont éclaté dans quatre coins de la salle.

Un malheureux qui avait [illegible] la poupée de [illegible] a [illegible] [illegible] Mais de nombreuses évidences, a démontré par deux fériées députés du terrible shérif Patton et soudain devant ses bourreaux le juge Abell qui a bien venu lui [illegible] à condition qu'il promît de ne plus recommencer ; ce qu'il se hâta de faire.

Le cour s'est ainsi ajourné à ce matin à dix heures.

Aujourd'hui, la petite Louise Dunning sera interrogée en cour, et la pauvre victime racontera ses souffrances et son martyre.

UNE COLÈRE MAGISTRALE.

L'illustre juge Carnon, de la cour municipale du Premier District, a enterré les jurés de la paix et s'est barbouillé le visage de sa pénitence de guerre.

Avant-hier après midi, ce digne magistrat s'est pris de querelle avec un [illegible] cans, un [illegible] [illegible]

Il paraît que, [illegible] leurs vérités et ils sont [illegible] la figure des épithètes les plus sonores que [illegible] ne sont rien jeté de plus, cependant, et n'en sont [illegible] sur [illegible]

L'honneur de l'hermine sans tache est donc sauf !

ENCORE SOCHA.

Le patron de Schouhanes n'a pas encore eu son tour, l'affaire Burgess occupant en ce moment toute l'attention de la cour criminelle. Il ne pourra rien pour attendre, cependant.

Hier, Socha a réussi à sortir de prison,—momentanément,—ayant trouvé des cautions qui ont bien voulu répondre de sa personne pour $12,000.

Ces cautions se sont présentés : F. Kathman, W. H. Seymour et J. Windling.

M. Socha respire donc encore une fois l'air pur de la liberté (relative) ; mais il n'a plus de "Palais" ; rien qu'un toit de chaume pour abriter sa tête.

Nos compliments de condoléance à ce grand seigneur déposséda.

INCENDIES.

Vers onze heures, avant-hier soir, le feu a été mis par un malfaiteur à la maison située rue Hoyt, entre St. Charles et Pearl, appartenant à M. Appel. Un agent de police qui se trouvait, heureusement, dans le voisinage, a réussi à étouffer les flammes avant qu'aucun secours ne fût arrivé.

Hier matin, le feu a pris à une maison inhabitée, située au coin de la rue Lapeyrouse et Chemin de Circeille, appartenant à J. J. Escart. Les flammes ont gagné un magasin voisin, appartenant également à M. Escart. Les trois bâtisses ont été, à peu près, détruites ; il y a des dégâts, évalués à $4,000 sont couverts par une assurance à la compagnie des Marchands et à la compagnie Germania.

On suppose généralement qu'un incendiaire a passé par là.

COURS DU PISTOLET.

Hier après midi, vers deux heures et demie, un blanc, du nom de Ferdinand Kasche s'est pris de querelle avec un homme de couleur, nommé William Beck, au coin des rues Dumaine et Chartres. Kasche a tiré deux coups de pistolet qui ont blessé, mais sans gravité, Beck à l'abdomen et un au bras droit.

Le blessé a été transporté à sa résidence, au No 235 de la rue St. Philippe et son agresseur a été incarcéré.

— D'après le *Constitutionnel*, M. Thiers est allé dîner au château des Crêtes, à Clarens, chez M. Rabbatout qui, l'an dernier, avait organisé pour le roi Louis de Bavière le banquet de Julie, de la *Nouvelle Héloïse*.

M. Dubochet est originaire de Clarens ; son père était un pauvre paysan, et c'est en sortant de son village qu'il a quitté son village pour venir chercher fortune à Paris. Vous savez comment les dieux lui ont été favorables ; il possède aujourd'hui des millions à la pelle.

L'ex-président de la République trouvera rustera probablement encore une dizaine de jours à Dochy, et le temps continue à être favorable.

Ses excursions à Lausanne produisent de véritables tempêtes dans un verre d'eau (vues). Il est signalé, les passants l'entourent, les gamins lui font leur passage, les gafés en rident ; les boutiquiers quittent leur comptoir, [illegible] [illegible] [illegible]